

**De la responsabilité sociale à la responsabilité sociétale: la
responsabilité intégralement socio –sociétale de l'entreprise,
définition et principes**

**From social responsibility to societal responsibility to talk about
the fully socio-social responsibility of the company: definition
and principles**

Mustapha GUENAOU

Université Mostaganem (Algérie), chercheur associé au CRASC-Oran (Algérie) CIRIS:
SASHEC, guemustapha31@gmail.com

Reçu le: 17/01/2024 Accepté le: 13/06/2024 Publié le: 10/11/2024

Résumé

Cette contribution porte sur trois questions en premier lieu la responsabilité sociale, en deuxième lieu la responsabilité sociétale et en troisième et dernier lieu la responsabilité intégralement socio–sociétale de l'entreprise. Pour une démarche, nous prenons en considération l'expérience pendant la pandémie. Cette situation avait poussé les entreprises à passer au travail à distance ou télétravail. Cette situation a été la source d'une triple crise désignée par la crise SES, acronyme rappelant les crises sanitaire, économique et sociale. Le confinement avait encouragé le recours au travail à distance ou au télétravail pour pouvoir respecter les consignes du protocole sanitaire et d'impliquer les enseignants- chercheurs à la recherche scientifique pour une alternative à adapter aux conditions de la crise. Des études ont porté donc sur l'usage du virtuel, d'un côté, à savoir l'échange électronique, puis la digitalisation pendant cette révolution technologique, de l'autre. Nous évoquons la responsabilité intégrée du socio sociétal au sein de l'entreprise (acronyme RISSE.).

Mots clés: Responsabilité Intégrée du Socio sociétal, RSE, Entreprise, ISO 26 000, développement durable, développement pérenne

Abstract :

This contribution deals with social responsibility, societal responsibility and the full socio-social responsibility of the company. Our starting point is the experience of the pandemic, which prompted companies to switch to telecommuting. This situation was the source of a triple crisis referred to as the SES crisis, an acronym recalling the health, economic and social crises. Containment had encouraged the use of telecommuting to comply with health protocol instructions and to involve teaching researchers in scientific research, which they had adapted to the conditions of the crisis. Studies have therefore focused on the use of the virtual, on the one hand, and e-mail exchanges and digitization, on the other.. For this reason, we refer to integrated social and societal responsibility within the company(acronym RISSE.)

Keywords: Integrated Socio-societal Responsibility, CSR, Company, ISO 26000, Sustainable development, sustainable development

Introduction:

La pandémie a été, à ce jour, une série de leçons pour une maîtrise d'une éventuelle crise du type coronaviral : il s'agit, en effet, d'une triple crise que nous désignons par la crise SES (sanitaire, économique et sociale), dans cet ordre chronologique et fondamental pour cette contribution.

Depuis le confinement, le recours au travail à distance ou au télétravail, au respect des consignes du protocole sanitaire et à la recherche scientifique adaptée aux conditions de crise, était nécessairement recommandé. Il a été dans notre cas pour entamer une recherche à distance où l'usage du virtuel, dans le cadre de l'échange qui se faisait par courriers électroniques (courriels) et de la digitalisation. , devenus nécessaires , voire recommandés.

Plusieurs entreprises avaient fermé leurs portes ,avec des conséquences importantes du point de vue sanitaire, économique et social. Cette dégradation, avec son triple aspect, avait présenté des marqueurs que les sciences sociales et humaines cherchent à étudier, à évaluer et à élucider toutes les difficultés, qu'elles soient d'ordre sanitaire, économique ou social.

La question qui nous interpelle, aujourd'hui, est celle qui interroge les chercheurs dans un cadre purement scientifique: il s'agit d'un phénomène international où tous les secteurs de l'économie internationale étaient touchés. Les conséquences enregistrées interrogent aussi les spécialistes du Big Data (Guenau, 2019), défini par l'expression de grosses données, que ceux des sciences sociales.

Le but de cette contribution porte sur trois points:

- La mise en avant des alternatives en période de crise.
- La mise en relief de la question des conséquences dans le cadre de la pandémie.
- Le faire valoir de la responsabilité intégralement socio –sociétale de l'entreprise.

Nous avons utilisé le web, internet, pour la collecte de l'information et des données. Dans un premier temps, nous voulons attirer l'attention des chercheurs nationaux, qu'ils soient en Algérie ou dans d'autres pays de l'étranger. Ce point nous incite à rester, en tant qu'Algériens, dans le domaine de la redefinition de la notion de la responsabilité au niveau des entreprises

algériennes. Il faut noter : la question nous préoccupe, depuis plusieurs mois, post déclaration de la pandémie par l'OMS, au mois de mars 2020.

Maintenant, nous pouvons parler d'Histoire , de Mémoire et de Souvenirs de la perturbation engendrée par la pandémie, pour pouvoir prendre en considération l'expérience des entreprises depuis le confinement. Nous insistons, en effet, sur les conséquences enregistrées, les séquelles évaluées et la perturbation essentielle et importante dans le cadre de la maîtrise de la responsabilité en question .

Cet aspect est l'apanage de nos préoccupations et l'objet de notre contribution afin de mettre en avant quelques résultats obtenus à partir d'un état des lieux relatif à:

- La responsabilité sociale des entreprises.
- La responsabilité sociétale des entreprises.

Pendant la période du confinement, il nous a été donné de relever un point d'ordre conceptuel puisque les autres parlent de RSE et pour notre cas, nous évoquons la responsabilité intégrée du socio sociétal au sein de l'entreprises, désigné par l'acronyme RISSE.

Sur la base de cette série de questionnements, nous voulons contribuer à une réflexion relative à l'usage du vocable responsabilité, sa compréhension et sa portée d'ordre scientifique. A cet effet, nous avons formulé notre problématique comme suit :

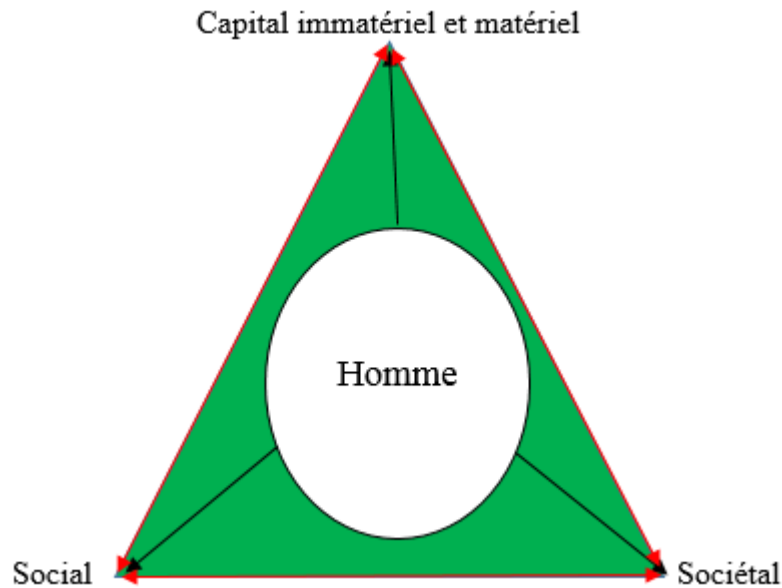
Quels sont les éléments de base pour pouvoir parler de Responsabilité Intégrée du Socio-Sociétal au sein de l'Entreprise ?

1. Domaine de définition:

Dans le cadre de notre contribution, nous cherchons à faire valoir la différence qui existe entre le social et le sociétal. Il est nécessaire de mettre en avant les marqueurs de cette différence par rapport au capital immatériel et matériel de l'entreprise. L'existence de ces trois éléments fondamentaux nous conduit à faire valoir la relation d'interdépendance, d'interrelation et d'interaction, exprimée par une représentation graphique que nous désignons par le triangle d'interactivité au sein de l'entreprise.

Figure 1

La représentation graphique des éléments fondamentaux de la RISSE



Source: auteur

Ce triangle nous rappelle l'importance de l'Homme pour désigner la femme et/ou l'homme au sein de l'entreprise. Il se trouve face à trois responsabilités (Prairat, 2012) vis-à-vis de l'entreprise:

- La responsabilité morale (Kozakäi, 2006) vis-à-vis du capital immatériel et matériel.
- La responsabilité consciencieuse (Eraly, 2007) vis-à-vis du social au niveau de l'entreprise.
- La responsabilité volontaire (Lado, 2016) vis-à-vis de la société par rapport à l'entreprise.

Cette question nous conduit à mettre en avant un point important :

- Le sens de la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de l'Homme
- Le sens de l'Homme vis-à-vis de l'entreprise.

En effet, l'Homme se trouve impliqué directement dans les trois responsabilités que nous désignons par la triple responsabilité de l'Homme: morale, consciencieuse et volontaire.

Cela, nous sommes devant l'obligation d'insister sur la notion de responsabilité (Prairat, 2012) par rapport à l'entreprise, bien que l'Homme soit la principale source des questionnements relatifs à la gestion des risques causés à l'entreprise à trois niveaux :

- Risques causés à l'entreprise (Ebondo Wa Mandzila, 2009) elle-même.
- Risques causés socialement aux acteurs (Kmiec, 2014) de l'entreprise
- Risques causés sociétalement aux citoyens (Kamaté, 2016) en relation avec l'entreprise

L'usage du vocable « social » insiste sur le phénomène étroitement lié aux rapports interindividuels. Cette question interpelle plusieurs points:

- les relations humaines,
- les relations sociales,
- les relations personnelles.

L'usage du vocable « sociétal », met en avant la question de :

- éléments de valeur,
- citoyenneté ,
- comportement civil vis-à-vis de l'entreprise.

Si le premier est intra entreprise, l'autre s'efforce à être extra entreprise. Ces deux vocables conduisent à nous encourager à traiter la question et à nous intéresser à la relation interactive entre les trois situations, qui sont les suivantes:

- l'employé dans le travail au sein de l'entreprise,
- le citoyen à sa sortie du travail(donc hors entreprise) ,
- l'employé et le citoyen en tant qu'élément de la société.

Il s'agit de la question de l'interactivité. L'Homme insiste sur le double statut que peut connaître un employé d'entreprise.

Sur la base de cette ébauche, nous admettons que deux responsabilités peuvent se mettre en situation de complémentarité. Nous insistons principalement sur: a/ RSE, un acronyme pour désigner la responsabilité sociale de l'entreprise, b/RSTE, un acronyme pour parler de la responsabilité sociétale des entreprises.

a/ La RSE:

Dans le cadre de la définition de la CE (acronyme de Commission européenne)¹, nous rappelons:

¹ La définition est reprise par Anne Peeters. Anne Peeters, 2004, La responsabilité sociale des entreprises. In Courriers hebdomadaire du CRISP, 2004/3, n°1828, pp.1-47

- La RSE porte sur deux points: en premier lieu ,l'intégration triptyque (intentionnée, volontaire et active), liée à une triple préoccupation (humaine, sociale, et enfin environnementale),alors prise en charge par l'entreprise, pour pouvoir rester le cadre de ses activités et pour une meilleure vie interne de l'entreprise que nous désignons par le milieu socioprofessionnelle (Peeters, 2004).

b/ RSTE:

La RSTE se présente, en effet, dans les mêmes conditions que la responsabilité sociale des entreprises ; mais son champ d'action et d'intervention porte sur la société. Dans ce cas, l'entreprise travaille avec les mêmes principes et pour les mêmes aspects de l'intégration des préoccupations qui sont plus citoyennes (Belazard, 2018) dans le cadre des préoccupations sociétales où les valeurs se mettent en compétition (Peeters, 2004). Il s'agit, en effet, des actions pour une meilleure vie extra entreprise au sein du milieu sociétal : nous voulons insister sur la vie en groupes sociétaux ou en société. Avec la responsabilité sociale des entreprises, nous accordons de l'importance à l'individu au sein de la société à laquelle il appartient. Nous nous retrouvons devant une double responsabilité (sociale et sociétale) de l'entreprise. Pour cette raison, nous pouvons parler de la dyade responsable dans les entreprises. Bien que concurrentielle, cette dyade met en avant les marqueurs de ce que nous appelons DRE (acronyme la dyade responsable dans l'entreprise).

2. DRE:

La DRE met en avant les marqueurs de:

- la concurrence,
- la compétition
- la complémentarité.

D'ailleurs, nous la développons dans le cadre de cette contribution. Nous signalons, en effet, l'importance de ces marqueurs : ils sont les éléments fondamentaux qui rappellent les enjeux de la contribution effective à la pérennité du développement, le niveau suprême du développement durable (Remillard, 2009). L'entreprise est, en général, redevable, d'un marqueur qui implique la question d'ordre organisationnel pour pouvoir parler de l'engagement de l'entreprise vis-à-vis des individus et de la société. Il s'agit d'un engagement moral adapté (Harang, 2006) aux responsabilités (sociale et sociétale) des

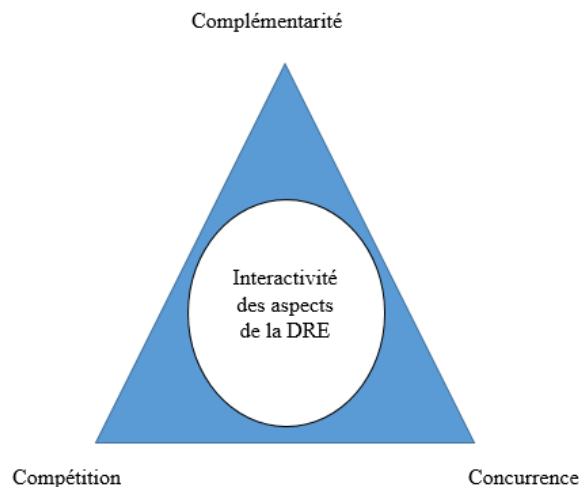
entreprises. Cet engagement sera, principalement, la source des marqueurs du triple aspect de:

- la concurrence (Le Roy, 2004)
- la compétition (Hartmut, 2019)
- la complémentarité (Carré, 2012).

Nous représentons le triple aspect de la dyade responsable des entreprises par le triangle que nous appelons Triangle adapté de la dyade responsable des entreprises. Il met en avant les éléments pour marquer les trois aspects:

Figure 02

La représentation de l'interactivité des aspects de la DRE



Source: auteur

2.1. La concurrence:

En premier, la concurrence (Le Roy F. , 2004) joue un rôle important dans toute activité, quel que soit sa nature. Elle se présente et se représente à partir de sa politique, de sa philosophie et de ses prétentions. Elle assure, pleinement, la fonction de:

- Comparaison (Bourdin, 2015)
- Différenciation (Chavrier, 2020)
- Distinction².

² Cette question nous interpelle beaucoup, c'est la raison pour laquelle nous avons approfondi la question et l'étendre depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Sylvie Della Santa, 2005, Le rôle des propriétés d'objets dans la distinction apparence –réalité chez les enfants âgés de trois à cinq ans. In Bulletin de Psychologie. 2005/5, n°479, pp.499-503

Ces trois marqueurs permettent d'assurer la liberté de pouvoir être évaluée dans cet ordre par :

- la décision de la comparaison,
- -la decision de mise en avant de la différenciation
- la decision de distinction.

Pour la DRE, la question relative à l'aspect concurrentiel interpelle et interroge la question de la situation, allant conduire à une compétition.

2.2. La compétition:

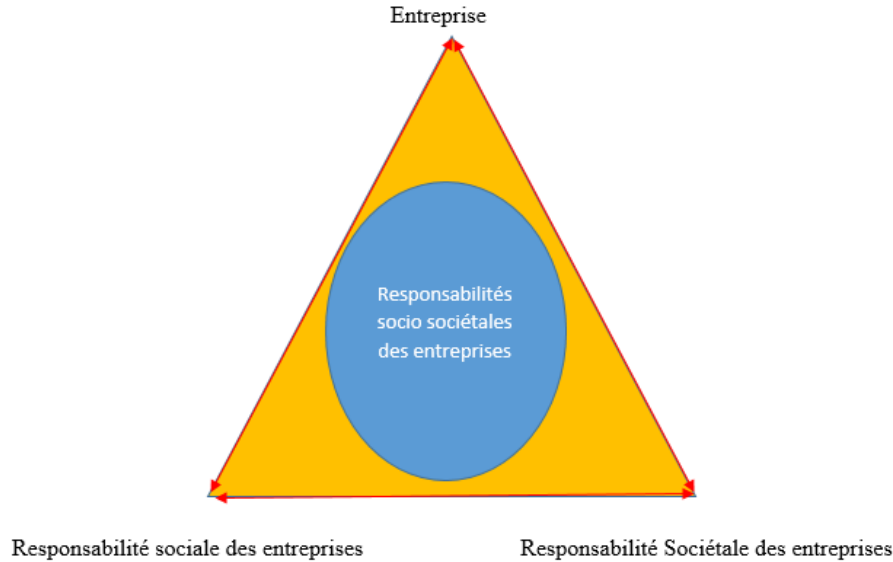
La compétition (Hartmut, 2019) présente les formes de la rivalité qui sont expliquées par la recherche dans le cadre des objectifs à atteindre, et ceci à partir du moment où les éléments de base de la concurrence sont présents. Elle implique les parties rivales vis-à-vis de la compétition d'une part et de la concurrence d'autre part. Par son sens moral, la compétition se voit faire partie des éléments fondamentaux de la rivalité. Ces mêmes éléments se mettent en parfaite association en vue de se faire distinguer, lors de la compétition (Hartmut, 2019). Ils favorisent l'interaction entre ces éléments de mise en avant. Cette compétition produit, avec la concurrence, un élément nouveau. Elle implique l'interaction (Goffman, 1974) de telle manière à insister sur l'interdépendance où la compétition et la concurrence démontrent leur complémentarité, pour l'une comme pour l'autre.

2.3. La complémentarité:

La complémentarité est issue de la concurrence et la compétition. Elle assure une reproduction dans le sens de pouvoir imposer un rite productif, selon la théorie des rites de passage (Van Gennep, 1981) d'Arnold Van Gennep (1873-1957). Cette complémentarité est productive du phénomène de développement des étapes que les responsabilités (sociale et sociétale) génèrent pour parler d'une responsabilité combinée entre les deux précédentes. La complémentarité regroupe les deux responsabilités, constituant la dyade des responsabilités des entreprises. Elle assure un lien et une relation d'interdépendance pour donner une troisième responsabilité d'ordre socio – sociétal : nous parlons en effet de la responsabilité intégralement socio sociétale de l'entreprise. Elle est représentée par un triangle, appelé TIJRISSE (acronyme, triangle d'interaction jumelée de la responsabilité intégralement socio sociétale de l'entreprise)

Figure 03

La représentation des responsabilités Socio sociétales des entreprises



Source: auteur

L'interaction (Goffman, 1974) entre les différentes responsabilités est motivée et l'entreprise permet de faire valoir un espace d'interaction, d'interdépendance et interrelation où est née et se meut la responsabilité combinée que nous désignons par la responsabilité intégralement socio –sociétale de l'entreprise et par son acronyme RISSE.

3. La RISSE :

Combinée, la responsabilité intégralement socio –sociétale des entreprises se définit par des marqueurs qui impliquent, directement et simultanément, les responsabilités sociale en premier lieu et sociétale en second lieu de l'entreprises. La RISSE regroupe dans cet ordre chronologique :

- les engagements,
- les préoccupations.

Ils représentent toutes les pratiques sociales et sociétales pour un développement pérenne, une étape supérieure du développement durable. Au développement durable s'associe ce que nous appelons Digital Skills: les compétences numériques ou digitales. Il s'appuie sur le capital humain pour faire valoir la pérennité aux douze objectifs du développement durable (Degron, 2020). Le premier bénéficiaire est l'Homme, femme et/ou homme: nous parlons

de l'environnement du bien –être humain, sociétal et mental ou le triptyque de l'environnement.

Puis, vient s'associer à cet environnement l'animal pour insister sur l'environnement du bien – être animal, la vie communautaire animale et éco systémique.

Bien qu'il soit vivant en extra domus, il cherche à assurer un équilibre de l'éco système. Enfin, l'environnement naturel nous renvoie au bien –être de la nature qui assure la pérennité de l'Homme dans son environnement : nous parlons dans ce cadre de la pérennité de l'éco système. Elle se fait par la transmission d'un triple savoir :

- les connaissances,
- les principes
- les valeurs(humaines, sociales et culturelles).

Dans ce cadre, nous insistons sur l'intérêt accordé au respect de la vie de l'Autre, qu'il soit du monde humain, du monde animal ou du monde naturel où l'interdépendance, l'interrelation et l'interaction sont vérifiées et confirmées. L'impact positif touche l'Homme, la société et la nature dont leur environnement respectif reste protégé, respecté et amélioré par les principes du bien-être.

Pour revenir à la définition, nous empruntons celle de la Commission européenne à laquelle nous insistons sur certaines particularités : la responsabilité socio sociétale des entreprises est :

- une responsabilité étendue de l'entreprise vis-à-vis de tous les effets qui sont causés avec un impact d'ordre négatif. Elle s'exerce sur la société (Thibout, 2016), l'Homme, l'animal et la nature par rapport à leur environnement respectif. Les entreprises doivent se référer aux principes du développement durable, avec un esprit d'encouragement pérenne. A cet effet, pour rester dans l'esprit de Maurice Halbwachs (1877-1945), nous parlons d'une proposition d'un cadre socio sociétal pour les entreprises et surtout de s'investir dans le développement pérenne.

Pour cette raison, nous poursuivons l'emprunt à la définition de la Commission européenne pour rappeler ce qui suit : les entreprises pensent directement à l' :

- intégration (intentionnée),
- volontaire
- active (dans toutes ses formes) de préoccupations.

Ces préoccupations sont d'ordre social en premier lieu, sociétal en deuxième lieu et enfin écologique pour les entreprises, en dernier lieu. Elles s'accomodent à toutes:

- leurs activités
- leurs relations (...)
- leurs liaisons avec leurs parties prenantes³, à l'intérieur et à l'extérieur des entreprises.

Dans la continuité du raisonnement, nous pouvons parler de la question « d'être responsable socialement (et sociétalement) » pour désigner la signification du respect des recommandations aux entreprises, devenues un centre d'intérêts, de conflits et d'actions et de préoccupations d'ordre social et sociétal, pour une satisfaction pure et parfaite de :

- L'application des obligations juridiques (M.Stamatis, 1993)
- L'application des obligations sociales (Baugard, 2015)
- L'application des obligations sociétales (Cadet, 2016)
- L'implication à l'investissement dans le capital humain⁴
- L'implication à l'investissement dans les valeurs (H.Shwartz, 2006).

Dans ce cadre, nous insistons sur l'investissement que nous désignons par le triptyque de l'investissement pérenne, qui regroupe toutes les formes du capital auxquelles s'associent l'investissement. Nous rappelons:

³ La définition de la Commission Européenne

⁴ Nous parlons de capital humain cumulé qui regroupe :

- Les connaissances immatérielles et techniques
- Les aptitudes comportementales
- L'expérience professionnelle
- Les talents socioprofessionnels et autres
- Les valeurs et qualités combinées
- Les capacités de travail, de production et d'innovation
- Etc

Nous les rassemblons en trois catégories :

- Les skills (compétences)
- L'expérience socioprofessionnelle
- Les savoirs acquis (toutes catégories confondues)

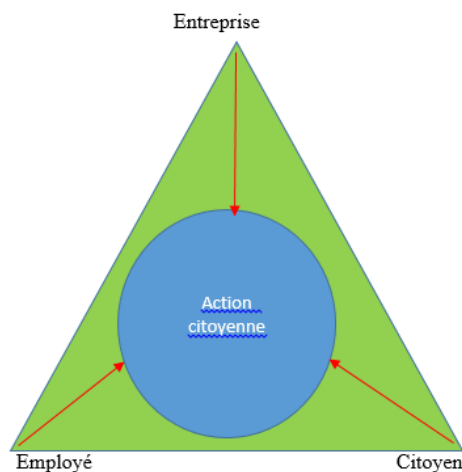
- Le capital d'ordre humain⁵
- Le capital d'ordre matériel⁶
- Le capital d'ordre immatériel⁷.

4. La RISSE et ses principes :

Pour pouvoir atteindre les objectifs de la responsabilité intégralement socio-sociétale des entreprises, il est important de rappeler les principes de la motivation, qu'elle soit du côté de l'entreprise, du public interne et du public externe de l'entreprise. Il s'agit d'une combinaison des actions, étroitement liées à la motivation, alors désignée par ce que nous désignons par le triptyque de la motivation, ayant pour base une action triple de trois partenaires : l'entreprise, les acteurs (l'employé et le citoyen).

Figure 04

La représentation de l'action citoyenne



Source: auteur

Cette combinaison d'actions citoyennes implique les individus avec le statut d'un manager pour l'entreprise et le statut de porteur de l'action sociale et sociétale pour l'employé, cumulant le statut de citoyen. Il est à noter que le manager de l'entreprise est lui-même un acteur social et sociétal : nous enregistrons une combinaison des trois actions citoyennes par la même personne (le manager). Pour toutes les combinaisons, l'individu qu'il soit manager, employé et citoyen est en mesure de respecter les principes du triptyque de la motivation pour un meilleur respect des fondements des objectifs à atteindre par la

⁵ Il s'agit d'un renvoi .Cf in supra

⁶ Il regroupe les actions relatives à l'environnement (social, sociétal et naturel)

⁷ Il regroupe les relations (sociales, humaines, professionnelles, etc.)

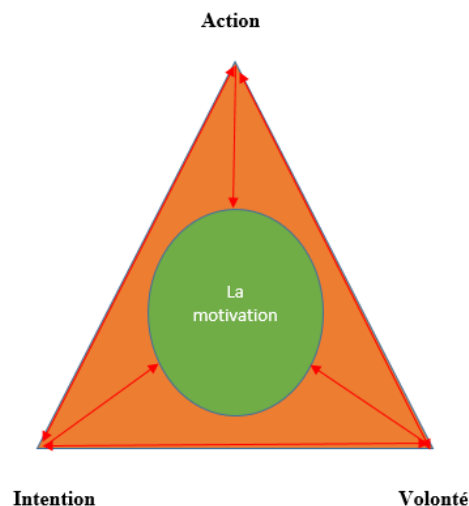
responsabilité intégralement socio sociétale des entreprises. En effet, cette responsabilité implique le triptyque de la motivation (Guenau, 2019), en combinant:

- Intention
- Volonté
- Action

La question est devenue intéressante pour comprendre l'implication de toutes les parties prenantes, tout en associant la notion de la combinaison des actions d'ordre socio societal. Elle nous conduit à la représenter par le graphe suivant:

Figure 05

La représentation de la motivation



Source: auteur

Ce graphe nous interpelle pour parler des principes fondamentaux du triptyque de la motivation. Il nous rappelle trois fonctions à savoir:

- L'interrelation
- L'interaction
- L'interdépendance

Ces fonctions expliquent parfaitement l'importance du triptyque de la motivation. Il implique les parties prenantes de la responsabilité d'ordre socio societal des entreprises.

5. Les objectifs de la RISSE :

Les objectifs de RISSE nous interpellent en matière d'enjeux de cette responsabilité. Par les principes fondamentaux, la responsabilité intégralement socio sociétale des entreprises doit inscrire ses principaux objectifs dans un cadre socio sociétal pour rester en relation avec les fondements de la mémoire, définis par Maurice Halbwachs (1877-1945). En effet, la responsabilité intégralement socio sociétale des entreprises vise principalement les grands axes de ses objectifs qui touchent directement l'environnement humain, animal et la nature. Il s'agit, en effet, du cadre de ce que nous appelons développement pérenne.

Par ailleurs, nous insistons sur la conjugaison des efforts des individus sur la base des principes de la motivation: nous insistons ,encore, beaucoup plus sur le rappel des objectifs de la RISSE. Les champs d'investigation, d'intervention et d'implication demeurent étroitement liés dans le cadre du :

- respect de l'environnement généralisé (Legendre, 2003) (écosystème, écologie, socio écologie, anthro-écologie, etc.)
- respect des étapes de la démarche du développement pérenne, conformément aux principes de la théorie d'Arnold Van Gennep (Van Gennep, 1981).
- respect des conditions de la vie socio sociétale décente⁸ des individus, le manager, l'employé et le client-partenaire citoyen, etc.
- respect du triple marqueur (acceptabilité, d'adaptation et de considération)⁹.
- respect de la mise en application de tous les principes, voire tous les objectifs du développement pérenne¹⁰ pour l'entreprise.
- respect de l'initiative pour favoriser l'Humanité¹¹, l'écologie et le développement pérenne.
- Etc.

⁸ Nous insistons sur :

- La conformité à la décence de la vie humaine, sociale et sociétale.
- La conformité aux bonnes mœurs
- La conformité aux qualités et valeurs (humaines, sociales, sociétales, culturelles, morales, etc.)
- La conformité aux convenances socio culturelles et socio cultuelles
- Etc.

⁹ Il s'agit de la création d'un climat favorable à la communication, à l'échange et au partage.

¹⁰ Le développement pérenne trouve ses origines dans les objectifs du développement durable.

¹¹ Par l'humanité, nous entendons la communauté en contact avec l'entreprise :

- Le manager
- L'employé
- Le citoyen ou le partenaire (direct et indirect)

ISO 26 000 inscrit une liste de sept aspects pour que l'entreprise conjugue ses efforts afin de vouloir et de pouvoir les respecter et pour se concentrer sur ses actions¹² liées à:

- L'environnement social et sociétal.
- La gouvernance de l'organisation de l'entreprise.
- La loyauté des pratiques de gestion et de responsabilités.
- La mise en valeur des communautés
- La mise en relief du développement durable.
- Les questions, étroitement liées aux droits de l'Homme.
- Les questions relatives à la consommation (fait de destruction progressive) et aux consommateurs.
- Les relations du travail dans l'entreprise
- Les conditions de travail au sein de l'entreprise.

6. Les principes de l'IVA:

Pour le développement pérenne, nous incluons les perspectives de la réalisation de tous les objectifs de la RISSE. Il nous a été donné de relever l'interaction, l'interdépendance et l'interrelation de l'intention, la volonté et l'action de l'Homme :

6.1. Intention:

Par l'intention (Guenau, 2019), nous entendons l'intention responsable de prendre en charge de toutes les initiatives pour appliquer le respect de:

- la réglementation,
- les connaissances
- les saviors.

Ce triple respect cherche à atteindre les objectifs du développement pérenne. Cette intention vise le vouloir bien faire le nécessaire pour le bien-être de l'Homme dans son environnement social et sociétal, voire économique.

6.2. Volonté:

Par volonté (Guenau, 2019), nous entendons la volonté responsable de poursuivre la prise en charge de toutes les initiatives qui entrent dans le cadre du développement pérenne. Nous insistons sur la volonté responsable qui est

¹² ISO 26.000

dépendante de l'intention responsable. Sans l'intention ni la volonté, aucune action ne pourrait se faire pour réaliser les objectifs de:

- la responsabilité socio sociétale des entreprises.
- le statut du bien –être de l'Homme.
- l'environnement et sa protection.
- le développement pérenne, stade supreme du development durable..

Avec l'intention et la volonté responsables (acronyme IVR), l'Homme peut entamer les phases du processus de la réalisation de tous les objectifs de la RISSE. Elles consolident les conditions sine qua non pour parler, entamer et exécuter les impératives de l'IVR (l'intention et la volonté responsables) de ce que nous désignons par la responsabilité socio –sociétale des entreprises.

6.3. Action :

Par action (Guenau, 2019), nous entendons l'action responsable de passer à l'acte, exprimé par la pratique et l'application des principes du respect de la réglementation en vigueur, les connaissances acquises par les skills, l'expérience et les découvertes inattendues ou sérendipité (Guenau, « Communication et changement social : le processus de l'I.D.A.U. », 2012)

Conclusion:

Si la responsabilité sociale des entreprises est régie par la norme ISO 26 000, la responsabilité est en mesure de faire valoir une révision de cette norme. Cette norme de standardisation serait augmentée par des amendements ou par la norme ISO avec une autre reference (autre version complémentaire). Depuis la dernière décennie du XXI^o siècle, les travaux insistent, avec la révolution numérique et digitale, sur la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'Homme, l'animal et la nature. Puis, le réchauffement climatique interroge, interpelle et inquiète le monde des scientifiques, des acteurs et des décideurs (société civile et gouvernements) pour instaurer une discipline pluridisciplinaire à tous les niveaux des entreprises, responsables des risques où sont confrontés l'humanité, la faune et la flore.

Cette problématique, enregistrée au niveau international, avait obligé certains décideurs gouvernementaux à se pencher sur la question du:

- réchauffement du climat climatique,
- l'environnement écologique ,
- la santé publique dans le milieu humain.

Nous insistons sur le bien-être de:

- l'humanité,
- les animaux
- l'écosystème.

En effet, l'Homme rencontre les effets de serre et les conséquences sur la performances de plusieurs entreprises. La question liée au bien-être continue d'interpeller les scientifiques en particulier. Devant cette performance des entreprises vis-à-vis du développement durable, une recommandation avait porté sur les déclarations obligatoires pour une éventuelle étude de l'environnement qui menace l'humanité, la faune, la flore et les paysages naturels. Alors que nous cherchons, dans cette contribution, à faire valoir les marqueurs de:

- la performance des entreprises en matière de questions relatives au développement pérenne.

Pour parler du développement pérenne, les entreprises sont censées connaître les conséquences de cette dégradation de l'écosystème : l'Homme demeure le principal responsable et c'est à lui que revient le principe de repenser à l'humanité, à sa protection et à sa longévité, accompagnée d'une réduction des dépenses publiques dont une grande partie serait facilement évitée.

Sans aucune distinction ni différenciation, toutes les entreprises, quelle que soit leur importance respective, sont impliquées dans la responsabilité intégralement socio sociétale des entreprises puisqu'elles sont, par ailleurs, concernées par le problème à l'échelle internationale, relevant de trois champs d'action sociale, humanitaire et économique :

- La pérennité du bien –être.
- Le développement pérenne.
- La protection pérenne de l'environnement.

Pour cette raison, nous insistons sur le fait de faire valoir l'assimilation de la responsabilité socio sociétale des entreprises à ce que nous appelons Outil de la maîtrise effective des risques environnementaux, sociaux et sociétaux par les entreprises. Il regroupe un ensemble de réglementations pour faire valoir:

- Le triptyque de l'amélioration du capital d'ordre humain
- Le management de l'exception relative aux crises imprévues
- Le management adapté aux risques sanitaires.

Bibliographie:

1. Baugard, D. (2015). L'ordre public social. . *Archives de philosophie du droit*.2015/1,T.58,, 129-152.
2. Belazard, H. (2018). Des préoccupations quotidiennes à l'intérêt général . *Revue Projet*, 2018/2, n°363,, 6-14.
3. Bourdin, A. (2015). La comparaison telle qu'elle s'écrit. *espaces et Sociétés*.Vol.163, n°4, 153-160.
4. Cadet, I. (2016). Aspects juridiques de la responsabilité sociale. *I2D , Information, donnée et documents 2016/1*,Vol.53, .37 & 38.
5. Carré, D. &. (2012). La complémentarité des dispositifs et des effets : problèmes pour l'évaluation des politiques publiques territoriales ? *Politiques et Management public*, Vol29/2, 167-189.
6. Chavier, G. (2020). Différenciation. *Dictionnaires des politiques territoriales*, 172-176.
7. Degron, R. (2020). Les Objectifs du développement durable 2015-2030 : un cadre d'actions sous forme de contraintes financières. *Gestion et Finances Publiques*, 2020/3, n°3,, 72-82.
8. Ebondo Wa Mandzila, E. e. (2009). ,Management des risques de l'entreprise : Ne prenez pas le risque de ne pas le faire. *Revue des sciences de Gestion*, 2009/3-4,n°237-238,, 5-14.
9. Eraly, A. e. (2007). le principe de la responsabilité dans la gestion publique. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2007/1, T.XLVI, 193-208.
10. Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction*. . Paris : Editions Minuit.
11. Guenaou, M. (2020). Le management de l'exception relative aux crises imprévues face la crise sanitaire du Covid 19 : les impératifs gouvernementaux et les entreprises algériennes. *Revue Maghrébine Management des organisation*, Vol.4, n°01,, 22-36.
12. Guenaou, M. (2012). « Communication et changement social : le processus de l'I.D.A.U. » . *Communication – Développement n° 06 – 2012, Beyrouth (Liban)* , 9-37.
13. Guenaou, M. (2019). Culture à l'ère du numérique et pratiques juvéniles : IVA entre expressions et Big Data enrichi. *www. French Journal For Media Research/id.1864*, 1-12.
14. Guenaou, M. (2020). L'Ukraine moderne et le monde : perspectives du F.E.C. . *In Матеріали.Х Міжнародної Наукової Конференції, «Соціальне Прогнозування Та Проектування Майбутнього Країни: Технології Миротворення» Ukraine , Université*, 136-140.

15. H.Shwartz, S. (2006). Les valeurs de base de la personne : Théorie, mesures et applications . *Revue Française de sociologie*.2006/4,Vol.47, 929-968.
16. Harang, L. (2006). Engagement et valeurs morales. *Sens –Dessous*,2006, n° 01, 77-87.
17. Hartmut, R. (2019). , La compétition comme mode d'interaction. *Sociologies*, vol.10, n°3 , 1-9.
18. Kamaté, C. (2016). Participation citoyenne et risques industriels. Quelques pistes pour engager une démarche. *Les Cahiers de la sécurité industrielle*, 2016/3 (coordination de la Fondation pour une culture de la sécurité industrielle), 7-42.
19. Kmiec, R. e.-L. (2014). Risque et construction sociale : une approche interculturelle. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2014/1,n°101, 69-99.
20. Kozakaï, T. (2006). une interprétation psychosociale de la responsabilité morale. *Bulletin de psychologie*,2006/1 n°481, 81-91.
21. Lado, H. (2016). Les responsabilités sociétales obligatoires et volontaires des entreprises. *Revue française de Gestion*.2016/7, n°260, 143-157.
22. Le Roy, F. (2004). L'affrontement dans la relation de concurrence. *Revue française de Gestion*, 2004/1, n°158, 179-193.
23. Legendre, M. (2003). Environnement et santé. *Santé Publique*, 2003/3, vol.15, 291-302.
24. M.Stamatis, C. (1993). La concrétisation pragmatique des normes juridiques. In . *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*,1993/3,vol.31, 1-23.
25. Peeters, A. (2004). La responsabilité sociale des entreprises.In . *Courriers hebdomadaire du CRISP*, 2004/3,n°1828, 1-47.
26. Prairat, E. (2012). 2La responsabilité . *Télémaque*.2012/2 ; n°42, 19-34.
27. Remillard, D. e. (2009). Le développement durable. L'émergence d'une nouvelle convention ? . *Revue française de gestion*, 2009/4,n°194,, 29-43.
28. Thibout, O. (2016). La Responsabilité Sociale des Entreprises : un système normatif hybride, . *Revue Juridique de l'Environnement*, 2016/2, vol.41, 215-233.
29. Van Gennep, A. (1981). *Les rites de passages*. Paris: A-J Picard.